

BOVINS

DU QUÉBEC

Les Producteurs
de bovins du
Québec



DOSSIER : LA SANTÉ DES VEAUX

Pour avoir un troupeau productif, en santé et de qualité, il est essentiel pour tout producteur laitier et de veaux lourds de maximiser le bien-être et la santé des veaux. Il importe donc de démarrer l'animal sur de bonnes bases, car cela se traduira par un taux de mortalité plus bas, un prix de marché souvent supérieur et une transition mieux réussie vers l'élevage de veaux lourds.

Les producteurs laitiers ont un rôle important à jouer dès la naissance pour protéger la santé de leurs veaux femelles ou mâles. Paul Baillargeon, médecin vétérinaire, nous rappelle que des éléments clés de régie permettent de prévenir divers problèmes à la ferme d'origine qui auront aussi une influence au cours des deux premiers mois de vie des veaux. De son côté, Rémi Laplante, médecin vétérinaire, discute de la vaccination dans les ateliers de veaux lourds. Ainsi, compte tenu de la présence d'anticorps maternels et de la production déficiente d'anticorps chez le jeune veau, il donne des indications sur les types de vaccins à utiliser. Et pour terminer en beauté, quoi de mieux que le témoignage d'un producteur pour nous faire comprendre que les soins aux veaux, ce n'est pas si compliqué que ça.

Bonne lecture!

NATHALIE CÔTÉ, AGRONOME
Les Producteurs de bovins du Québec

DES VEAUX EN SANTÉ, C'EST PAYANT!

PAUL BAILLARGEON, M.V., M. SC. / Chef des services vétérinaires, Division bovins, Zoetis

Vous êtes un producteur laitier et vous avez traité un groupe de génisses pour un épisode respiratoire il y a quelques jours? En les regardant aujourd'hui, vous vous dites que maintenant tout est enfin redevenu normal? Pas vraiment.

La recherche a au contraire démontré récemment que ces génisses ont plus de chances d'être éliminées avant un premier vêlage que celles qui n'ont pas été traitées. D'ailleurs, elles seront plus vieilles de trois semaines si elles parviennent à mettre bas et présenteront un risque plus élevé de difficultés au vêlage. Tout cela à cause d'un retard de croissance induit par les séquelles de cette maladie respiratoire qui avait pourtant bien guéri en apparence. À l'image de l'iceberg, les pertes les plus importantes causées par la pneumonie chez les jeunes veaux sont invisibles à l'œil nu et, surtout, elles sont beaucoup plus élevées que le coût des traitements.

En outre, le dépistage des veaux malades n'est pas chose facile. Même si une génisse sur cinq (20 %) en moyenne est traitée pour un problème respiratoire, les chercheurs de la Faculté de médecine vétérinaire nous disent que l'examen échographique des poumons démontre que bon nombre de veaux qui souffrent de pneumonie ne sont jamais traités.



On estime que 85 % de tous les veaux laitiers devraient réussir leur transfert d'immunité passive avec une régie adéquate.



— Un colostrum est « bon » s'il contient plus de 50 g de globulines par litre et s'il n'est pas contaminé.

Eh bien, dites-vous que les éleveurs de vos veaux mâles doivent gérer cette réalité sur une base quotidienne, en plus des conséquences qui en résultent pour leur production.

La régie du troupeau, un élément déterminant

L'incidence des problèmes de santé des jeunes veaux est très variable d'un élevage à l'autre, ce qui laisse présager que la régie des troupeaux serait un élément clé dans leur prévention. Quatre éléments de régie sont déterminants pour la santé des veaux : la régie du colostrum, le programme de vaccination, l'alimentation et les conditions de logement. Les producteurs laitiers ont donc un rôle important à jouer dès la naissance pour la santé de leurs veaux mâles, en particulier en ce qui a trait à la régie du colostrum, qui assure le transfert d'immunité colostrale, et au programme de vaccination.

On estime que 85 % de tous les veaux laitiers devraient réussir leur transfert d'immunité passive (TIP) avec une régie adéquate. L'atteinte de cet objectif changerait de façon importante le portrait de la santé des veaux au cours des deux premiers mois. Une étude ontarienne menée sur près de 3 000 génisses laitières

a établi que l'immunité colostrale insuffisante est responsable de 20 % des problèmes respiratoires traités et augmente de façon significative le risque de mortalité.

Une régie efficace du colostrum

Les veaux naissants sont dépourvus d'anticorps parce que le placenta bloque leur passage à partir de la mère. La nature a prévu que la vache puisse sécréter jusqu'à 50 % de ses anticorps dans le colostrum. L'objectif de la régie du colostrum est donc de soutenir l'efficacité de ce mécanisme prévu par la nature.

Les races laitières ont, en effet, besoin d'assistance pour parvenir à l'objectif de l'immunité colostrale, soit 85 % des veaux avec 15 à 20 g d'anticorps (globuline) par litre de sang. Pour y parvenir, un veau Holstein doit prendre au moins 4 L d'un bon colostrum dans les six premières heures après sa naissance.

Un colostrum est « bon » s'il contient plus de 50 g de globulines par litre et s'il n'est pas contaminé (c'est-à-dire s'il contient moins de 100 000 bactéries par millilitre). Pour obtenir ce colostrum de qualité, on doit le récolter dans les deux heures après le vêlage, dans les mêmes conditions d'hygiène que le



lait destiné à la consommation, et il doit être refroidi rapidement lorsqu'il n'est pas servi immédiatement. Le retard à servir le colostrum en quantité suffisante et la contamination sont les deux causes les plus importantes de l'échec du transfert colostrale.

Vacciner les mères pour protéger les veaux

La vaccination des mères joue aussi un rôle important pour la santé des jeunes veaux mâles. En début de gestation, elle prévient l'infection du veau par le virus de la diarrhée virale bovine (DVB). D'ailleurs, les vaccins qui assurent cette protection portent la mention « Protection fœtale » sur leur étiquette. Ces veaux infectés, dits immunotolérants pour la DVB, sont des excréteurs permanents du virus dans les élevages où ils entrent et occasionnent souvent des problèmes de santé importants à leurs congénères.

De plus, la vaccination des mères permet d'augmenter efficacement la

protection contre la diarrhée chez les veaux au cours des trois premières semaines d'âge.

Enfin, les jeunes veaux mâles sont exposés très tôt dans leur vie aux agents respiratoires causant des pneumonies. La vaccination intranasale, contrairement aux vaccins injectables, permet d'assurer une protection contre ces agents même en présence d'anticorps maternels. Le fait de vacciner ces veaux avant leur départ de la ferme pourrait donc les protéger contre les risques auxquels ils feront face à court terme.

La santé des veaux, une responsabilité partagée

En conclusion, la santé des veaux laitiers destinés à la boucherie est une responsabilité partagée. Elle dépend d'une bonne régie du colostrum et de la vaccination des veaux avant le départ de la ferme. Le producteur doit ainsi veiller avec attention à ces deux aspects au cours de la période d'alimentation. //

Pour obtenir un colostrum de qualité, on doit le récolter dans les deux heures après le vêlage, dans les mêmes conditions d'hygiène que pour le lait destiné à la consommation, et il doit être refroidi rapidement lorsqu'il n'est pas servi immédiatement.



© Les Producteurs de bovins du Québec

MOT DU PRÉSIDENT

DU CHANGEMENT POUR S'ADAPTER

CLAUDE VIEL, PRÉSIDENT / Fédération des producteurs de bovins du Québec



Récemment, la Fédération des producteurs de bovins du Québec devenait Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ). On a profité de ce changement pour se doter d'un nouveau site Web. Un changement ne venant jamais seul, *La Terre de chez nous* et les PBQ lancent aujourd'hui la nouvelle version de votre revue *Bovins du Québec*.

Comme le dit si bien la publicité : nouveau look mais même bon goût! Mais pourquoi tous ces changements? Une seule réponse : pour s'adapter. Notre environnement change et nous oblige à agir autrement.

Notre nouveau nom met avant tout l'accent sur ce que nous sommes : des producteurs de bovins. Il faut parfois revenir à nos sources, c'est-à-dire à nos membres. Nous sommes des producteurs de bovins. Aussi bien l'affirmer par le nom de notre organisation.

Ce changement de nom n'implique en rien un changement de mission. Les PBQ continueront à viser l'amélioration du revenu net des producteurs de bovins, notamment par une mise en marché ordonnée et efficace. Ainsi, nous conservons les comités de mise en marché.

Le territoire étant également une notion essentielle dans la défense des

intérêts des producteurs de bovins, les syndicats régionaux demeurent aussi en place. Le conseil d'administration des PBQ continuera donc de réunir des représentants des syndicats régionaux et des secteurs de production.

Les producteurs de bovins d'ici sont confrontés sur une base quotidienne au besoin de s'adapter. *La Terre* et l'ensemble des médias doivent aussi s'adapter rapidement pour survivre.

Bovins du Québec a connu quelques belles évolutions depuis sa première parution. Mais l'objectif demeure toujours le même : vous informer. D'emblée, je remercie *La Terre de chez nous* d'être un partenaire fidèle et privilégié depuis la première parution de la revue *Bovins du Québec*.

Aujourd'hui, notre magazine doit s'adapter à la mouvance des médias en version papier. Tout le monde semble migrer vers le Web et l'électronique. Et les annonceurs, ceux qui achètent la publicité, déplacent leurs investissements vers les nouvelles plateformes.

Heureusement, *La Terre de chez nous* continue d'être publiée en version papier. Et *Bovins du Québec* sera désormais offerte à même la *Terre*. Pour maintenir cette édition papier, il fallait toutefois s'adapter. C'est ce que nous faisons avec ce nouveau format, inséré dans les pages du journal.

Dès aujourd'hui, vous retrouverez donc votre revue *Bovins du Québec* directement dans les pages de *La Terre de chez nous*. Facile de s'y retrouver. Mêmes articles, même type d'information et même volonté de répondre à votre besoin d'information. Seul le format change... bien entendu!

Je vous souhaite
une excellente lecture.
Bienvenue dans ce
nouveau format. //

ÉTONNAMMENT ABORDABLE



ÉCONOMISEZ

jusqu'à

2 500\$

SUR LES
ÉQUIPEMENTS
CAT*



**OFFRE EXCLUSIVE AUX AGRICULTEURS
ET AGRICULTRICES DU QUÉBEC***

1 866 462-0526 | hewitt.ca/upa

* Certaines conditions s'appliquent. Rabais allant jusqu'à 2 500\$ applicable sur les modèles éligibles seulement. Valable pour les membres de l'UPA et/ou détenteurs de la carte du Programme Avantages de l'UPA seulement.

PROGRAMME
AVANTAGES

 **POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR**
L'Union des producteurs agricoles

Hewitt 

Service par Excellence

LA VACCINATION DANS LE VEAU LOURD

RÉMI LAPLANTE, DMV / Vétérinaire-conseil, PBQ

La vaccination est un outil préventif indispensable lorsqu'il est question du contrôle des maladies infectieuses en production animale intensive. Voyons ce que veut vraiment dire cette affirmation, plus particulièrement en ce qui a trait au jeune veau.

Lorsqu'il est question de prévenir les maladies du veau à l'aide de la vaccination, quelques points particuliers doivent être pris en considération :

Présence des anticorps maternels : Ce sont les anticorps contenus dans le colostrum que le veau reçoit au cours de ses premières heures de vie et qui devraient le protéger durant ses premiers mois d'existence. Leur présence chez le veau en très jeune âge peut neutraliser l'action de certains vaccins; il est alors justifié d'utiliser des vaccins « à action locale ».

Production d'anticorps par le veau : Le nouveau-né est doté d'un système immunitaire immature et sa réponse aux vaccins « systémiques » est limitée.

Vacciner par voie orale ou nasale

Vaccins « à action locale » utiles au jeune veau :

Par voie orale : Contre les principaux virus causant la diarrhée néonatale (rotavirus et coronavirus). Ce vaccin, composé de virus vivants atténués, doit être donné dans les 24 premières heures de vie. La protection locale est très rapide.

Par voie nasale : Contre les principaux virus causant les maladies respiratoires (IBR, PI3, BRSV). Ce vaccin, composé de virus vivants atténués, peut être administré à tout âge. La protection locale est rapide (24 à 48 heures) et dure de 8 à 10 semaines.

Par voie nasale : Contre les principales bactéries causant les pneumonies (*Mannheimia*, *Pasteurella*). Ce vaccin, composé de cultures bactériennes atténuées, peut être administré à partir d'une semaine d'âge.

La protection locale est rapide et dure de 8 à 10 semaines.

Vacciner par injection sous-cutanée

Vaccins « systémiques » utiles chez le veau lourd :


Par injection sous-cutanée : Ce type de vaccin contient plusieurs combinaisons d'agents responsables des maladies respiratoires, virus et bactéries, en plus du virus de la diarrhée virale bovine. Ces agents sont composés de cultures virales et bactériennes vivantes atténuées (aucun rappel nécessaire) ou tuées (dose de rappel de 2 à 4 semaines plus tard). Ce vaccin sera indiqué lorsque l'immunité passive transmise par la mère à l'aide du colostrum aura suffisamment diminué ou beaucoup plus tôt en atelier d'engraissement (de 35 à 45 jours), considérant que plusieurs veaux n'auront pas eu la chance de recevoir suffisamment de colostrum de qualité.

Par injection sous-cutanée : Certains autres vaccins ciblant d'autres agents pathogènes pourront être utiles un peu plus tard dans la vie du veau dans certaines conditions d'élevage (clostridium, *Histophilus*).

La vaccination, un outil de gestion

Il est important de rappeler que les vaccins sont des outils qui ont pour but de préparer l'animal à réagir plus efficacement contre les agents pathogènes, ce qui devrait se traduire par un moins grand nombre d'animaux à traiter, moins de mortalités et moins de séquelles à long terme. Ils ont par contre certaines limites et n'offrent en aucun cas une garantie de succès. Voici les principales raisons qui expliquent ce fait :

① Le vaccin doit être administré à un veau en santé si l'on espère une bonne réponse de son système immunitaire;



INFOS

Vaccination :
Celle-ci consiste à simuler un contact naturel avec un agent pathogène en utilisant une souche tuée ou atténuée (non virulente) du microorganisme, afin que le système immunitaire produise des anticorps et des cellules de défense spécifiques contre cet agent infectieux.

② La pression d'infection générée par l'environnement, si elle est peu contrôlée, pourra toujours devenir plus forte que la capacité du système immunitaire du veau à protéger celui-ci.

En résumé, la vaccination étant une composante importante d'un programme de biosécurité, elle aidera le veau à demeurer en santé, pourvu que l'on choisisse les bons produits selon son âge et ses conditions d'élevage, et que les autres aspects du programme de biosécurité soient également pris en charge. //

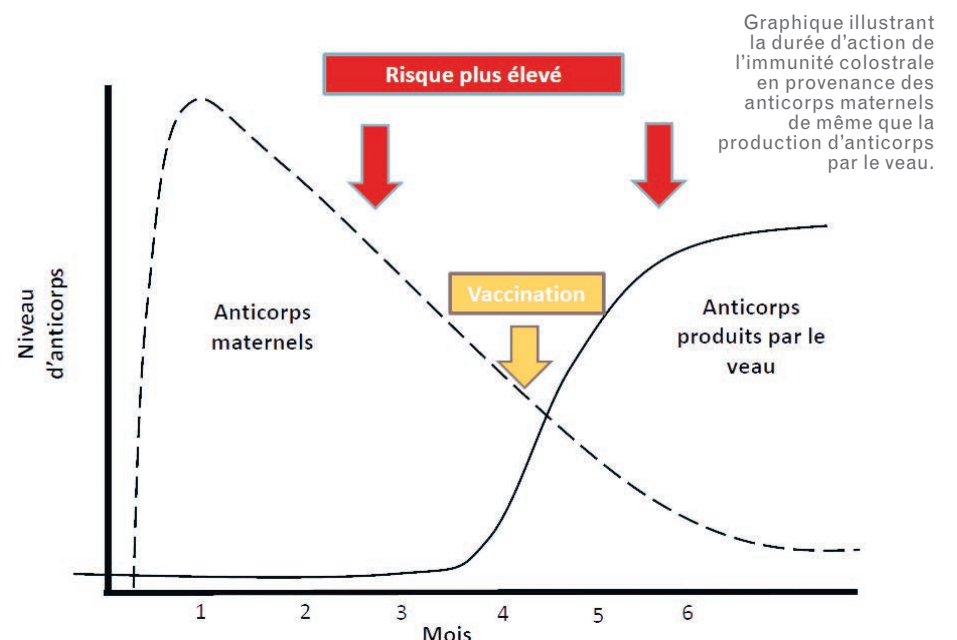


INFOS

Maladies infectieuses : Agents pathogènes responsables des diarrhées néonatales, ainsi que ceux généralement impliqués dans les maladies respiratoires.

Production animale intensive : Conditions d'élevage caractérisées par une forte concentration d'animaux, par un rassemblement de bêtes issues de plusieurs sources différentes et par une régie qui favorise un développement accéléré.

L'immunité colostrale est temporaire



FERME LAITIÈRE : LES SOINS AUX VEAUX, PAS SI COMPLICQUÉS

MYRIAM LAPLANTE EL HAÏLI / La Terre de chez nous

« Qu'il s'agisse d'une génisse ou d'un veau de réforme, c'est primordial pour nous qu'ils soient en santé. On essaye de protéger nos animaux le plus possible », lance d'emblée le propriétaire de la Ferme Albro, Alain Brouillette. Le producteur laitier de Lanaudière se fait un devoir de s'occuper convenablement de ses veaux dès leur naissance. « Même si les veaux naissent la nuit, on va être dans l'étable. Le temps de donner de l'eau à la mère, on prépare le parc du petit. La vache nettoie son veau et on lui fait boire au minimum ses premiers deux litres de colostrum. C'est après seulement qu'on va se coucher. »

SAINT-ESPRIT — « C'est important de produire des veaux en santé, parce que ça fait partie d'un ensemble, je pense. Pour le gars qui achète nos bêtes à l'autre bout de la chaîne, on sait qu'on va avoir un

retour à long terme en plus d'avoir un prix de revient intéressant. Pour nous, l'hygiène à la ferme est primordiale », explique M. Brouillette. En effet, si les veaux tombent malades, c'est tout le bâtiment dans lequel

le troupeau vit qui peut être contaminé. « À partir du moment où un ou deux veaux commencent à être mal en point, on a beau faire attention pour les suivants, les maladies sont présentes dans la bâtisse. »

naissance de son premier veau. Plus la santé de la mère est bonne, plus le colostrum contient des anticorps de qualité pour le petit. Ce sont les éléments d'un cycle qui s'enchaînent. »



© Myriam Laplante El Haïli/TCN

Selon le propriétaire, le colostrum est aussi efficace pour ses veaux que le meilleur vaccin.

Protection du veau

« Je sais qu'il y a des calendriers de vaccins pour les veaux en bas âge, mais nous, on ne les suit pas. Depuis trois ou quatre ans, on a peu de diarrhées et peu de pneumonies parce qu'on fait très attention au colostrum et il y a une grande amélioration. »

Le troupeau Holstein de M. Brouillette met au monde de 50 à 60 veaux par année et les vaches produisent de 15 à 20 litres de colostrum et de lait de transition à chaque vêlage. « Habituellement, la vache adulte a un colostrum un peu meilleur qu'à la

La qualité du colostrum est évaluée grâce à un colostromètre, qui permet de déterminer la quantité de lait que le veau aura à ingérer pour prévenir les infections et assurer sa survie. Si le colostrum est concentré, trois à quatre litres sont suffisants, mais s'il l'est moins, jusqu'à six litres sont nécessaires. Le test ne prend que quelques minutes : on remplit un cylindre en plastique de 250 ml du liquide et on y « laisse couler » le colostromètre. L'outil, qui se tient à la verticale, s'apparente à un tube en verre constitué d'une échelle de couleur allant du vert forêt au bas, au rouge vers le haut. Il est semblable à l'instrument utilisé en production acéricole pour évaluer la densité du sirop. Si le liquide est dense, le colostromètre ne descend pas beaucoup dans celui-ci et l'échelle indique qu'il est de bonne qualité. À l'inverse, s'il descend plus bas, il atteint la section rouge de l'échelle et l'on doit donner au veau une plus grande quantité de colostrum. Bien que la Ferme Albro utilise un colostromètre analogique, il en existe aussi des numériques.

Si le veau n'a pas le réflexe de téter sa mère ou s'il ne veut pas boire au biberon tout de suite après sa naissance, M. Brouillette l'intube pour qu'il ait son colostrum. « C'est important qu'il tète et qu'il salive pour absorber les nutriments. L'intubation, c'est plutôt le dernier recours, mais j'aime



© Myriam Laplante El Haïli/TCN

Chaque année, de 50 à 60 veaux naissent à la Ferme Albro dans Lanaudière.



© Myriam Laplante El Haili/TCN

Selon Alain Brouillette, il est important de s'occuper de ses veaux, que l'on en fasse l'élevage ou non.

mieux faire ça que d'étirer l'heure du colostrum jusqu'à une certaine limite, car plus on attend, plus l'absorption des anticorps va diminuer. Si tu donnes un colostrum après 24 h, l'effet est nul, parce que le système digestif du veau a fermé les parois qui absorbent les anticorps. C'est à ce moment-là qu'on va donner les vaccins, mais le colostrum est beaucoup plus important. S'il arrive qu'un veau ne reçoive pas de colostrum, on constate qu'il sera plus sensible aux maladies. » Il est primordial que le colostrum soit de qualité. D'ailleurs, la substance produite en surplus par la vache est réfrigérée ou congelée. La ferme n'utilise pas de colostrum commercial de remplacement.

Logement des veaux

Les mâles sont logés au même endroit et reçoivent les mêmes soins que les femelles; ça fait partie des principes de M. Brouillette. D'ailleurs, en ce qui a trait au logement, le producteur laitier est catégorique : il ne faut pas que le veau se trouve dans un environnement humide dans le premier

mois de sa vie. Un lit de paille est nécessaire pour réchauffer le petit et lui permettre de se sécher. Il est également important que ses voies respiratoires ne soient pas en contact avec des polluants comme l'ammoniac, ce qui nécessiterait des vaccins, par exemple. L'enclos du veau naissant est situé au milieu de l'étable, entre les vaches adultes, « pour le garder au chaud ». Les veaux femelles que le propriétaire garde sont seuls dans leur enclos sans être attachés jusqu'au sevrage où ils seront regroupés deux par deux. À partir de quatre mois, on les transfère dans un autre endroit parce qu'ils ont besoin d'un plus grand espace. « Idéalement, il faut qu'ils prennent l'habitude assez jeunes de se lever dans une stalle à stabulation entravée parce que s'ils sont toujours détachés, ils vont avoir de la misère à le faire une fois adultes. »

Les mâles et quelques génisses sont envoyés à la réforme dans les 7 à 15 jours suivant leur naissance. //

—
La qualité du colostrum est évaluée grâce à un colostromètre, qui permet de déterminer la quantité de lait que le veau aura à ingérer pour prévenir les infections et assurer sa survie.
—



© Réal Jean, vétérinaire

BIOSÉCURITÉ = PRÉVENTION

NATHALIE CÔTÉ, AGRONOME / PBQ
RÉMI LAPLANTE, VÉTÉRINAIRE-CONSEIL / PBQ

La biosécurité comprend l'ensemble des gestes que vous posez pour prévenir l'introduction de maladies dans votre ferme et leur propagation dans votre troupeau et à d'autres élevages.

Puisque certaines maladies sont transmissibles tant à l'homme qu'aux animaux, les mesures de biosécurité deviennent donc essentielles pour protéger la santé du troupeau, mais aussi celle des humains en contact avec celui-ci. Le récent épisode de *Salmonella* Dublin dans un cheptel vache-veau nous l'a rappelé durement.

Que dois-je faire chez moi?

Les maladies infectieuses se transmettent par contact direct avec les animaux, y compris leurs sécrétions, leurs déjections, leurs embryons ou leur semence, ou indirectement par le truchement des véhicules, de l'équipement ou du matériel, ou par l'entremise des visiteurs, de leurs bottes ou de leurs vêtements. Ainsi, des mesures de contrôle d'entrée des animaux et des visiteurs s'avèrent essentielles.

Les syndicats régionaux de producteurs de bovins, les Producteurs de bovins du Québec et l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec ont collaboré pour produire une affiche de biosécurité avec l'aide


BIOSÉCURITÉ




ENTRÉE INTERDITE SANS PERMISSION

Contactez le numéro suivant :

TOUS LES VISITEURS AUTORISÉS DOIVENT :



Se laver les mains avec un désinfectant




Avoir des vêtements propres n'ayant pas eu de contact avec d'autres animaux



Porter des bottes propres et désinfectées ou jetables


OU

Des chaussures propres et bain de pieds













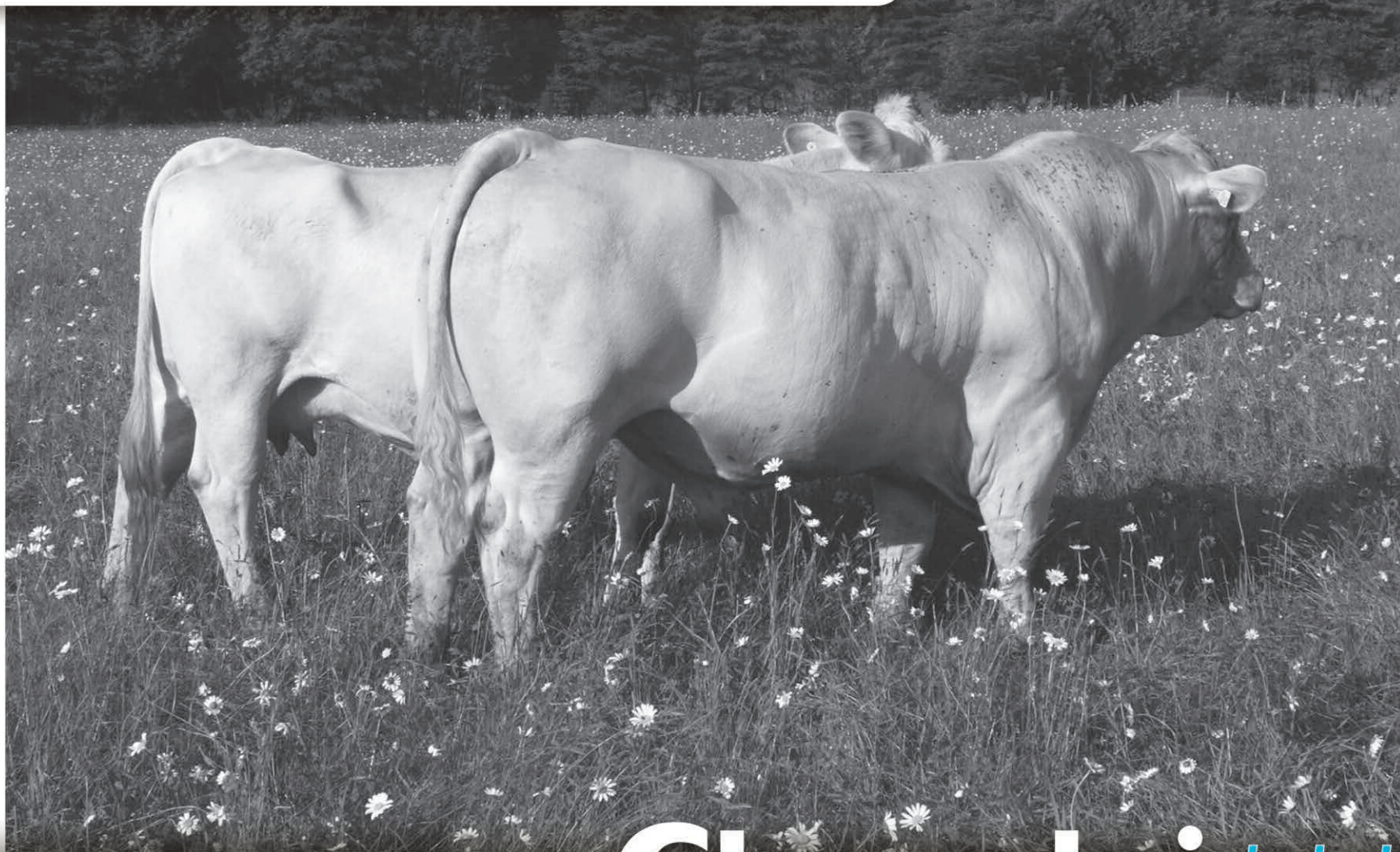
financière des gouvernements. Cette affiche sera distribuée par les syndicats régionaux. Vous la placerez à l'entrée de l'étable afin d'aviser les visiteurs des mesures en vigueur dans votre ferme. Vous êtes invité à y inscrire votre numéro de téléphone pour que chaque visiteur puisse vous informer de son intention d'entrer dans votre bâtiment.

Où puis-je m'informer davantage?

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, consultez votre vétérinaire praticien. //

JUGEMENT BOVINS DE BOUCHERIE **EXPOSITION DE RICHMOND**
Vendredi **10 septembre** 10h00, jeunes éleveurs à 13h00

JUGEMENT CHAROLAIS **EXPO-BŒUF**
Samedi **8 octobre** 12h30, jeunes éleveurs 9 octobre à 9h00



Charolais \$\$\$

ÉLEVEURS CHAROLAIS

RANCH OSTIGUY,
Pierre Ostiguy, St-Césaire,
tél.: 450 469-4472

FERME RÉJEAN CHAMPAGNE,
St-Sylvestre,
tél.: 418 596-2404

FERME H.M.P BAILLARGEON,
Martinville,
tél.: 819 835-5761

ÉRIC MANNINGHAM,
Laurierville,
tél.: 819 365-4895

FERME PALERME ET FRÈRES,
Gatineau,
tél.: 819 682-2723

PEE VEE CHAROLAIS,
Philippe Hardy, Mansonville,
tél.: 450 243-0249

FERME PATRY, JP Patry et fils
Weedon,
tél.: 819 877-2450

FERME LOUBER, Bernard Bégin,
Ste-Marie-de-Beauce,
tél.: 418 387-7514

FERME CLAUDE LEMAY,
St-Gérard-des-Laurentides,
tél.: 819 539-7616

DUBUC CHAROLAIS,
Gilbert Dubuc, Ste-Eulalie,
tél.: 819 225-4298

FERME COUJO, François Couture,
Notre-Dame-du-Bon-Conseil.
tél.: 819 336-2511

FERME MRF CHAROLAIS,
Marc Frost, Kingsey-Falls,
tél.: 819 839-1433

FERME JANICK BOUFFARD,
Stanstead-Est,
tél.: 819 838-1398



Association Canadienne Charolais
Tél. : 403 250-9242
cca@charolais.com
www.charolais.com



Association Charolais du Québec
Tél. : 819-350-7763
cdubuc@kasternet.com
www.charolaisquebec.qc.ca



RÉGIE DE PRODUCTION

QU'EST-CE QUE LE VBP+?

NATHALIE CÔTÉ, AGRONOME / PBQ

Adaptation d'un article de la Canadian Cattlemen's Association

Vous, les producteurs de bovins, vous préoccupez grandement de vos animaux, de ce que vous produisez et du milieu dans lequel vous pratiquez l'agriculture. Il s'agit du gros bon sens, tout simplement.

Dans le monde d'aujourd'hui, la majorité des gens qui consomment vos produits vivent loin de la ferme et ne comprennent pas nécessairement ce que vous faites. Les histoires négatives, les mythes et l'incertitude quant aux produits de consommation ne font qu'accroître leur besoin de faire confiance. Cela est vrai tant pour la culture des fruits et légumes que la production piscicole et l'élevage de bovins.

Au fil des ans, l'industrie bovine et le marché ont adopté des programmes de vérification pour rassurer les consommateurs et faire en sorte qu'ils sachent que les

producteurs passent vraiment de la parole aux actes. L'objectif de cette démarche est d'assurer une plus grande transparence et de rétablir la confiance dans les choix en matière de consommation.

Les préoccupations des acheteurs portent sur une variété de sujets, notamment la salubrité des aliments, la santé et le bien-être animal, ainsi que l'environnement.

Quant à eux, les consommateurs veulent de plus en plus savoir d'où proviennent leurs aliments et comment ils sont produits. Ils souhaitent que l'industrie du bœuf

réponde aux exigences de durabilité environnementale, sociale et économique.

Pourquoi VBP+?

Depuis plus d'une décennie, le programme Verified Beef Production (VBP), connu au Canada pour la salubrité des aliments à la ferme, a aidé les producteurs à répondre aux normes de l'industrie. Les coordonnateurs et les vérificateurs du VBP sont disponibles pour vous aider à atteindre les normes en vigueur dans chaque province. Ils ont fait leurs preuves sur le terrain et sont de fiables fournisseurs d'information et de services de vérification.

**VBP+ :**

Le VBP+ est un programme utile qui s'imposera mondialement en matière d'éducation et de vérification de tout ce qui doit être fait dans les règles de l'art.

Il est logique de prendre en compte les soins aux animaux, la biosécurité et les composantes de gestion de l'environnement pour bonifier le programme et assurer la durabilité de l'ensemble des mesures. Le programme qui en résulte, le VBP+, est rentable et utilise des outils et des programmes existants autant que possible, par exemple ceux qui concernent les codes sur le traitement des animaux et les plans agroenvironnementaux. Cette formule gagnante s'harmonise avec d'autres outils mis en place par l'industrie, comme la Table ronde canadienne sur le bœuf durable.

Le VBP+ est un programme utile qui s'imposera mondialement en matière d'éducation et de vérification de tout ce qui doit être fait dans les règles de l'art.

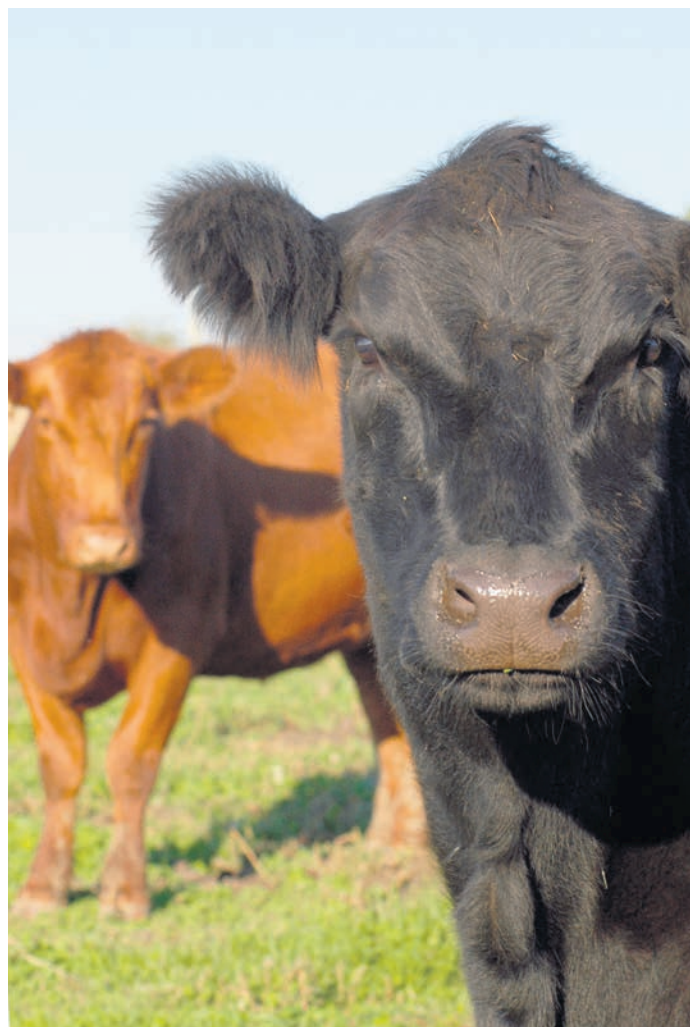
Comment puis-je m'inscrire au VBP+?

Le processus d'inscription au VBP+ est simple, même pour ceux qui n'ont pas encore adhéré au programme VBP.

1 Apprenez-en plus sur le programme, par le biais de ressources éducatives variées, telles que contenus en ligne, outils d'autoévaluation, webinaires, téléconférences, ou en participant à un atelier régional, si cela est possible; →



Bouvillons d'abattage



Veaux d'embouche

BOVINS

DU QUÉBEC

RÉGIE DE PRODUCTION

② Implantez le programme; revoyez vos pratiques, mettez à jour vos registres au besoin et remplissez les listes de vérification pour l'autoévaluation, en faisant les changements nécessaires;

③ Réalisez les audits de vérification volontaire. Cela prend environ 3 h 30 et demande l'implication d'un vérificateur formé, qui connaît bien l'industrie du bœuf. Afin d'être prêt pour l'audit, un éleveur-naisseur doit avoir des registres pertinents couvrant au moins six mois, alors que ceux d'un exploitant de parc d'engraissement ne doivent s'échelonner que sur trois mois. Le programme

s'adapte facilement à ces deux types d'exploitation, peu importe leur taille.

Producteurs VBP inscrits

Les producteurs présentement inscrits au VBP pourront passer au VBP+ lors du prochain renouvellement du programme.

① Maintenez les registres de salubrité alimentaire et vos pratiques comme avant;

② Remplissez l'autoévaluation supplémentaire du VBP+ pour les nouvelles composantes (biosécurité, soins aux animaux et environnement), revoyez

vos pratiques, mettez vos registres à jour en effectuant, au besoin, les changements nécessaires;

③ Intégrez facilement le programme VBP+ dans votre cycle de vérification actuel. Selon où vous en êtes rendu dans le cycle, vous devez soumettre :

- une autodéclaration du VBP+ ou une évaluation des registres,
- une entrevue de vérification ou une vérification à la ferme VBP+;

④ Prévoyez une évaluation de la manipulation des bovins dans vos parcs d'engraissement (couloir de contention et chute) et de leurs enclos.

Les producteurs qui complètent avec succès les étapes précédentes recevront un certificat du VBP+ et pourront afficher leur adhésion au programme VBP+. Dans certaines provinces, des enseignes de fermes VBP+ sont également fournies.

Obtenez plus d'information sur le VBP+

Pour avoir plus de renseignements sur le calendrier des ateliers du VBP+, les modules, les listes de vérification pour l'autoévaluation et les coûts du programme, communiquez avec votre coordonnateur provincial ou visitez le site Web verifiedbeefproductionplus.com. //



Canada

Cultivons l'avenir 2

Une initiative fédérale-provinciale-territoriale



Le Groupe Janor est la première entreprise de bovins de boucherie au Québec à avoir été enregistrée au VBP+. Voici comment Jean-Marc Paradis, représentant du Groupe, nous explique ce changement : « Nos fermes étaient déjà enregistrées au programme VBP. Nous avons aussi participé au projet pilote de McDonald's sur le bœuf durable. Il était normal pour nous de faire accréditer nos fermes au VBP+. »

ELLO
FENCE

speedrite™
by TRU-TEST®

Les électrificateurs Speedrite ainsi que les cordes, fils et rubans électriques Ello Fence sont des compléments parfaits pour une protection maximale de vos troupeaux.

L'équipe UKAL Canada...
Vos experts en clôture électrique

www.ukalcanada.com • 800-665-8389



ASSOCIATIONS

**ANGUS**

Du 9 au 13 juin derniers, la Convention nationale de l'Association Angus canadienne a été accueillie par l'Association Angus du Québec dans la belle ville de Québec. Plusieurs activités éducatives, de réseautage et d'agrément se sont déroulées tout au long du week-end. Nous tenons à remercier les commanditaires, les promoteurs et les participants qui ont fait de cet événement un grand succès. Cet été, venez encourager nos éleveurs d'Angus! Ils seront présents aux expositions de Saint-Hyacinthe, de Cookshire, d'Ayer's Cliff, de Brome et de Shawville ainsi qu'à l'Expo Bœuf de Victoriaville.

Nous vous rappelons que vous êtes invité à prendre part aux décisions afin d'améliorer votre association. N'oubliez pas de consulter notre site Web au www.quebecangus.ca et notre page Facebook.

Cynthia Jackson, secrétaire quebecangus@live.ca

819 588-2311 | 418 784-2311

**BLONDE D'AQUITAINE**

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association Blonde d'Aquitaine du Québec, qui s'est tenue le 23 avril 2016, Gilbert Gauthier a été réélu président et Clémence Landry vice-présidente. De plus, les directeurs, L. Pierre Léger, Sébastien Desgagnés, Laurent Desrosiers et Ryland Cleary, ont accepté de représenter les membres/éleveurs de l'Association pour l'année 2016.

Nous espérons vous voir à l'Expo de Richmond du 8 au 11 septembre et à l'Expo Bœuf de Victoriaville du 7 au 9 octobre.

Si vous souhaitez exposer des animaux et participer aux jugements, veuillez contacter Clémence Landry au 819 336-5503. Les membres du conseil d'administration espèrent toujours voir de nouveaux éleveurs aux différentes expositions.

Pour plus d'information sur votre association, vous pouvez visiter le www.blondaquitaineqc.com.

Maureen Landry, secrétaire-trésorière

**HIGHLAND**

Pour souligner l'arrivée de l'été, l'Association québécoise des éleveurs de bovins Highland (AQEBH) a tenu sa rencontre amicale en Beauce le 28 mai dernier. Cela a été une belle journée d'échanges et de plaisir. Les activités seront au ralenti pendant l'été, mais veuillez noter qu'il sera toujours possible de joindre la secrétaire au 514 772-4041 ou à info.aqebh@gmail.com.

Les éleveurs désireux de participer à l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Société canadienne des éleveurs de bovins Highland peuvent s'inscrire en visitant le www.chcs.ca. L'AGA aura lieu à Owen Sound en Ontario, du 29 juillet au 1^{er} août.

Nous vous souhaitons un bel été!

Judith Alary, secrétaire

**PARTHENAIS**

À la suite de l'assemblée générale annuelle de l'Association des éleveurs de bovins Parthenais du Québec, qui a eu lieu le 23 avril dernier, les membres ont réélu Dominic Ager pour vous représenter en tant que présidente. Jean-Pierre Lavoie a été réélu vice-président et les administrateurs sont Noël Dion, Guy Lalande et Michel Langevin. Maureen Landry a été nommée secrétaire-trésorière de l'Association. Nous souhaitons la bienvenue à M. Dion au sein du conseil d'administration.

Pour plus d'information sur votre association, vous pouvez toujours visiter le www.parthenaisquebec.com ou communiquer avec Maureen Landry au 819 336-3966, par télécopieur au 819 336-2883 ou par courriel à maureen.landry@cgocable.ca.

Maureen Landry, secrétaire-trésorière //

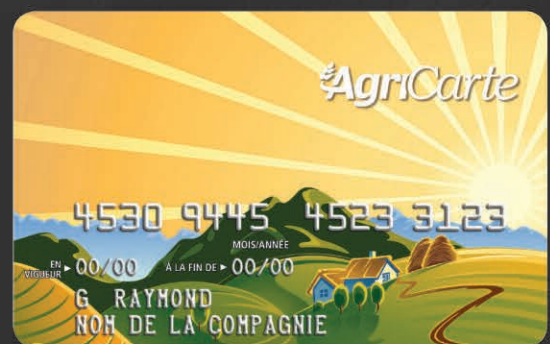
FERME SAGE **Angus rouge**

ENCORE QUELQUES TAUREAUX DE 2 ANS!

Il n'est pas trop tôt pour planifier vos achats de 2017, nous avons évalué 50 taureaux de 1 an.

FERME SAGE Lac-Sainte-Marie 819 467 2979 www.fermesage.ca

ENTREPRENDRE LA VOIE DE LA CROISSANCE



AGRICARTE, FIÈRE PARTENAIRE DU PROGRAMME AVANTAGES DE L'UPA

Faites croître vos bénéfices grâce à un outil de financement offert exclusivement aux producteurs agricoles canadiens, et ce, sans frais annuels.

agricarte.ca

 **AgriCarte**

 **Desjardins**
Entreprises

Coopérer pour créer l'avenir

183307

T-13636F (2016/01)